Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du Vingt Juillet — an mil huit cent quarante-six, à six heures du soir

Acte de mariage de Joseph Bernard François

Agé de vingt ans, né à Carnoules, département du Var, le vingt-trois du mois de mai mil huit cent vingt cinq, profession de boulanger, domicilié à Carnoules, département du Var, fils majeur de feu Joseph Sébastien François en son vivant profession de cultivateur, domicilié au dit Carnoules, département du Var, veuf de la vingt et un huit Juillet mil huit cent trente cinq de Marie Rebaut propriétaire domiciliée à Carnoules, ainsi qu'il résulte d'un acte de notoriété reçu par Me Pons notaire à Carnoules, en date du vingt huit du dit mois et an, d'une part.

N. 11

François

Et de Marguerite Magdeleine Bonne Mourchon (dite Magdeleine)

Agée de vingt neuf ans, née à la Garde, département du Var, le quatorze du mois de septembre mil huit cent vingt six, domiciliée à la Garde, département du Var, fille mineure de feu Emmanuel Mourchon, profession de propriétaire, ayant domicile à la Garde, département du Var, veuve de Jean Pierre Bonne et de Marie Julie Rebaut ici présente et consentante d'autre part.

Mourchon

Les actes préliminaires sont 1° les publications de mariage faites pour Monsieur le Maire de Carnoules (Var) et par nous dans opposition les dimanches vingt sept et vingt huit Juin Dernier.

2° Extrait d'acte de naissance de futur époux ainsi que l'acte de naissance de la future épouse.

3° Extrait d'acte de décès de feu le père de dit futur époux et deux actes de décès

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le Mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Marguerite Magdeleine Bonne Mourchon et l'autre Joseph Bernard François

En présence de Sieur Dominique Bernard domicilié à la Garde, département du Var âgé de quatre vingts ans, profession de propriétaire, parent en alliance du futur époux,

De Sieur Paulin Ferdinand François domicilié à Carnoules, département du Var âgé de trente ans, profession de propriétaire, frère du premier époux de l'époux

De Sieur Jean Joseph Antoine Rebaut domicilié à la Garde, département du Var âgé de trente cinq ans, profession de maçon, oncle de l'épouse

Et de Sieur André Sifroi Pourchier domicilié à la Garde, département du Var âgé de trente quatre ans, profession de propriétaire non parent ni allié des époux.

Après quoi, moi Jean Jérôme Bernard Maire de la Commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les époux et les quatre témoins soussignés, les actes concernant ont été lus ainsi que ci-dessus.

Marguerite Magdeleine Mourchon — François — Bernard — Paulin — Rebaut — Pourchier — Bernard

N. 12

Daubernelle & Daut

Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du Quatorze Juillet — an mil huit cent quarante-six, à dix heures du matin

Acte de mariage de Louis Alexandre Daubernelle

Agé de trente ans, né à la Garde, département du Var, le dix sept du mois de septembre mil huit cent quinze, profession de tailleur de pierres, domicilié à la Garde, département du Var, fils majeur de feu Pierre Daubernelle ci-devant profession de charron, domicilié à la Garde, département du Var, veuf le et vingt deux janvier mil huit cent vingt cinq et de Elisabeth Caroline Bremond dont présent ainsi qu'il résulte d'un acte de notoriété reçu par Me Pons notaire à Carnoules en date du vingt huit du dit mois et an d'une part.

Et d'Marie Rosalie Eléonore Daut (dite Josephine)

Agée de vingt ans, née à la Valette, département du Var, le vingt cinq du mois de mars mil huit cent vingt sept, domiciliée à la Garde, département du Var, fille mineure de feu François Saint Paul profession de propriétaire ayant domicile à la Garde, et de Marie Felicité Angélique Giffre ici présente et consentante, veuve de Joseph Denis d'Es Valette (Var) d'autre part.

Daubernelle — Daut — Bonnet — Daut — Mourmet — Gaillard — Magnan

Le Maire Président les fonctions d'officier de l'état civil.

Gaillard

Les actes préliminaires sont 1° les publications de mariage faites pour Monsieur le Maire de la Valette (Var) et par nous dans opposition les dimanches vingt huit Juin Dernier et Quatorze Juillet courant. 2° les extraits d'actes de naissance des futurs époux, celui du dit père du futur époux, ainsi que celui de dite Marie de la future épouse tous les deux décédés et inventoriés.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le Mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Rosalie Eléonore Daut & l'autre Louis Alexandre Daubernelle.

En présence de Sieur Pierre Bonnet domicilié à la Crau d'Hyères, département du Var âgé de trente huit ans, profession de cultivateur, non parent ni allié des époux

De Sieur Hippolyte Antoine Daut domicilié à Toulon, département du Var âgé de vingt huit ans, profession de commis de l'Octroi

De Sieur Jérôme Camille Mourmet domicilié à la Garde, département du Var âgé de trente neuf ans, profession de propriétaire non parent ni allié des époux

Et de Sieur André Sifroi Pourchier domicilié à la Garde, département du Var âgé de trente quatre ans, profession de propriétaire non parent ni allié des époux.

Après quoi, moi Jean Jérôme Bernard Maire de la Commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les époux et les quatre témoins soussignés, seulement les actes concernant ont été lus ainsi que ci-dessus.

Daubernelle — Daut — Bonnet — Daut — Mourmet — Gaillard — Magnan